

## "Changeons l'Europe !" dans L'Europe en formation (Octobre 1985)

**Légende:** En octobre 1985, deux mois avant le Conseil européen de Luxembourg des 2 et 3 décembre 1985, la revue fédéraliste L'Europe en formation pose la question du développement futur des Communautés européennes.

**Source:** L'Europe en formation. Juillet-Octobre 1985, n° 261. Nice.

**Copyright:** (c) L'Europe en formation

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"changeons\\_l\\_europe\\_"\\_dans\\_l\\_europe\\_en\\_formation\\_octobre\\_1985-fr-6e899d23-6f68-40fe-93fb-daa7e6925659.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 18/09/2012

## Changeons l'Europe !

### Éditorial

Le lent processus amorcé par le Club du crocodile, peu après la première élection au suffrage universel du Parlement européen, sous l'impulsion d'Altiero Spinelli, a fini par aboutir à l'adoption d'un projet de traité d'Union européenne par les parlementaires de Strasbourg, en février 1984, puis à la création par le conseil européen d'un « comité institutionnel » chargé de faire des propositions, qui ont enfin permis au sommet de Milan, fin juin, de convoquer, le 9 septembre à Luxembourg, une Conférence intergouvernementale.

Cette conférence doit, en vertu du mandat reçu à Milan, d'une part proposer une révision des traités européens pour réformer la Communauté en vue d'améliorer sa capacité d'action et d'étendre le champ de ses compétences; et, d'autre part, élaborer un traité de coopération en vue cette fois d'une politique étrangère et de sécurité commune.

La révision des traités, et notamment du traité CEE, exige l'unanimité, on ne le soulignera jamais assez, et nul n'ignore que les Britanniques, les Danois et les Grecs, pour ne pas parler des autres, n'ont pas jusqu'ici voulu entendre parler d'un franc retour à la règle de la majorité qualifiée pour gouverner la Communauté. En ce qui concerne la coopération politique qui, soit dit en passant, existe depuis quinze ans, les partenaires européens n'auront que l'embarras du choix entre le projet franco-allemand présenté à Milan, un mini-projet britannique et quelques cocktails italiens et néerlandais des textes précédents.

Au stade actuel de la négociation, nul ne sait s'il y aura un nouveau traité d'Union européenne (comme le demande toujours le Parlement européen), un acte unique pour la révision des traités communautaires existants et la coopération politique (comme le souhaite la commission), des modifications des traités avec une simple codification de la coopération politique, ou un blocage des procédures engagées, dont il faudrait tirer les conséquences.

Certains Européens, parmi les meilleurs, se demandent, en effet, si un traité de coopération politique est utile et opportun, surtout si ses premiers objectifs apparaissent encore infiniment modestes.

Pour le moment, il faut bien le dire, les propositions les plus sérieuses émanent de la Commission de Bruxelles, qui donne, elle au moins, le sentiment de savoir ce qu'elle veut:

- réaliser le marché intérieur d'ici à la fin de 1992, selon un calendrier contraignant;
- adopter à la majorité qualifiée les mesures nécessaires pour la création et le fonctionnement de ce second marché commun (sauf là où le traité prévoit une majorité qualifiée, l'unanimité serait cependant nécessaire jusqu'à fin 1992 pour l'adoption des autres mesures concernant l'entrée, la circulation, le séjour des personnes dans les États membres);
- réaliser des programmes de recherche et de développement technologique et coordonner les politiques communautaires nationales;
- créer à cet effet des agences européennes ou entreprises communautaires (sur le modèle prévu par le traité d'Euratom), étant entendu que si l'unanimité est requise pour adopter un programme-cadre pluriannuel, la majorité qualifiée sera suffisante pour les dispositions nécessaires à sa réalisation;
- établir le cadre juridique de la politique européenne de l'environnement (l'intervention communautaire dans de nouveaux domaines nécessiterait l'unanimité, mais là encore la majorité qualifiée serait prévue pour toutes les interventions).

Au fur et à mesure du déroulement des travaux de la conférence de Luxembourg, la Commission présentera d'autres propositions, par exemple sur les questions monétaires et sur la solidarité qui doit inspirer la construction européenne.

Un autre point très important concerne les acteurs de la conférence. Ceux-ci sont essentiellement, selon le plan adopté en juillet, les représentants des États membres et de la Commission des Communautés européennes. Bien sûr, comme il n'était pas possible d'ignorer le Parlement européen, il a été décidé de l'associer, mais les modalités de cette association aux travaux de la Conférence (tenir compte du projet de traité du Parlement de février 1984; rencontrer régulièrement les délégations au Parlement; soumettre le projet final de la conférence à un avis du Parlement avant d'être transmis au Conseil européen) ne paraîtront pas nécessairement suffisantes aux parlementaires, notamment à propos de la procédure finale de concertation. Que se passerait-il, en effet, si l'avis du Parlement n'était pas favorable ? Le conseil accepterait-il une procédure de concertation, avant que les textes nouveaux ne soient soumis à la signature des gouvernements et aux ratifications nationales ?

Quoi qu'il en soit, il s'agit bien, sur la base de l'acquis communautaire, de « changer l'Europe ». L'étape des traités de Rome a permis une avancée considérable, mais les temps ont profondément changé depuis la fin des années 50; de nouveaux besoins sont apparus et, comme le dit le président en exercice du conseil des ministres, M. Poos, « il faut intégrer les problèmes de la deuxième génération ».

La majorité du Parlement européen l'entend de cette manière; la commission européenne *idem*; quelques-uns des États membres de la première génération (précisément !) comprennent cette nécessité, mais la menace d'un blocage de la conférence de Luxembourg, au niveau des résultats significatifs, demeure entière. Et ce n'est pas la pire des menaces... Un blocage donnerait l'occasion aux forces assoupies du fédéralisme et de l'europhéanisme organisés de se ressaisir et de mettre en lumière le scandale européen ! La pire menace est celle qui tient à la lassitude, au scepticisme, à l'indifférence, voire au découragement. La pire menace est celle qui naîtrait d'une sorte de « réforme cosmétique » de la Communauté, sans rien changer de substantiel à son comportement. On continuerait pour la plus grande satisfaction des tenants de la souveraineté nationale à faire semblant de « faire l'Europe », à faire semblant de lui donner de nouvelles attributions en matière de politique étrangère, de monnaie, de défense. Quelle cruauté !

Certes, en bonne logique, la conférence de Luxembourg devrait placer les Européens face à leurs responsabilités, mais tout l'art des adversaires de l'Europe sera précisément d'esquiver ces responsabilités et de nous laisser dans l'équivoque. Jacques Delors aurait dit, après le sommet de Milan, qu'il espérait que cette conférence de Luxembourg ne déboucherait pas sur une déclaration du type « je t'aime, moi non plus » ! Si le propos est exact, comment n'y point souscrire.

(Paris, le 26 septembre 1985)L'Europe en formation